Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **installation classée.**

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

En savoir plus : http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ [1]

URL de la source (modifié le 16/01/2024 - 14:09): https://www.pontault-combault.fr/ma-ville/environnement/installations-classees-pour-la-protection-de-lenvironnemment

Liens
[1] http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/